

# Compte rendu de la séance du 07 décembre 2021

Secrétaire(s) de la séance : Michèle DELORME

**Étaient présents :** Max ORSET, Philippe DEYGOUT, Danièle MAUFFREY, Michèle DELORME, Julie CHARBONNIER, Alexandre BIDAL, Laurent ROBERT, Michel PHILIPPON.

**Absents Excusés :** Sandrine ELLINGER, Stéphan JUNET, Anthony BRUNET.

## Ordre du jour:

⇒ Approbation du compte rendu du 28 octobre 2021.

⇒ BUDGET PRINCIPAL - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement.

⇒ BUDGET EAU - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement.

⇒ Recrutement d'un Agent recenseur.

⇒ BUDGET EAU - Provision annuelle du compte 6817 "Dotations aux dépréciations des actifs circulants".

## Délibérations du conseil:

Le compte-rendu du 28 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 56-2021 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - Budget Principal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2022, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts inscrits au budget 2021.

A savoir :

Chapitres	BP 2021 + RAR 2020 + DM 2021	25%
21 - immobilisations corporelles	132 531,00	33 132,75
23 - immobilisations en cours	310 000,00	77 500,00
<b>Répartition</b>		
21311 - Constructions - Hôtel de ville	15 000,00	
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique	18 000,00	
<b>TOTAL 21 : Immobilisation corporelles</b>	<b>33 000,00</b>	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	77 500,00	
<b>TOTAL 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>77 500,00</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la demande d'autorisation d'ouverture de crédits pour les dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, et ce, avant le vote du budget primitif 2022.

### 57-2021 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - Budget Eau.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2022, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts inscrits au budget 2021.

A savoir :

Chapitres	BP 2021 + RAR 2020 + DM 2021	25%
21 - immobilisations corporelles	8 844,00	2 210,00
<b>Répartition</b>		
21561 - Installations, matériel et outillage techniques - Service de distribution d'eau		2 210,00
<b>TOTAL 21 : Immobilisations corporelles</b>		2 210,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la demande d'autorisation d'ouverture de crédits pour les dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, et ce, avant le vote du budget primitif 2022.

**58-2021 - Recrutement d'un Agent recenseur (vacataire).**

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 20 janvier au 19 février 2022 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 512 euros pour 2022 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Par conséquent, il convient de procéder au recrutement d'un agent recenseur selon les modalités suivantes :

- création de 1 emploi temporaire d'agent recenseur vacataire ;
- rémunération brute du montant octroyé par l'INSEE, soit 512 euros ;
- prise en charge des frais de déplacement pour les formations ;

Je vous informe par ailleurs que les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget 2022.

Je vous propose :

- de procéder au recrutement d'un agent recenseur selon les modalités exposées ci-avant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le recrutement d'un agent recenseur selon les modalités exposées ci-avant.

**59-2021 - Décision d'instituer annuellement une provision au compte 6817.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de provisionner chaque année le compte 6817 "*Dotations aux dépréciations des actifs circulants*" à hauteur de 15 % du solde des comptes 4161 et 46726 de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de provisionner chaque année le compte 6817 "*Dotations aux dépréciations des actifs circulants*" à hauteur de 15 % du solde des comptes 4161 et 46726 de l'exercice précédent.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

## 60-2021 - BUDGET EAU - DM N° 9 - REGULARISATION TVA.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6262	Frais de télécommunications	-5.00	
658	Charges diverses de gestion courante	5.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses :

- Courrier du SIEA : une autorisation est demandée aux habitants du haut du village, afin de laisser passer la fibre au dessus de leur propriété.
- Pour information : la fibre va être enfouie entre le Pèse-Lait et la chèvrerie.
- BUCOPA : est affiché en mairie un "AVIS DE CONCERTATION PREALABLE" concernant la modification du SCOT. Philippe DEYGOUT, qui a assisté au forum concernant cette modification, informe les Conseillers.



